

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

4^{ème} RALLYE VHC REGIONAL DES CORBIERES 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	A.S.A CORBIERES
Nom du Rallye :	4 ^{ème} RALLYE VHC REGIONAL Des Corbières 2026
Date :	2 et 3 octobre 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des Rallyes VHC Championnat de Ligue Occitanie Méditerranée
Participation étrangère autorisée ?	non
Visa Ligue (date et numéro) :	18/08/2026 R12/2016
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	649
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	COSTE Cédric
Téléphone :	06.73.71.27.00
Mail :	Asac0806@gmail.com
Comité d'Organisation	
Président :	Coste Cédric-Renard Nicolas
Membres :	Tous les membres de l'ASA Corbières
Secrétariat du Rallye, Adresse :	Rue Anatole France 11200 LEZIGNAN Corbières
Téléphone :	06.68.60.03.76
Mail:	Asac0806@gmail.com
Permanence du Rallye :	MAISON DE L'ENTREPRISE CORBIERES MINERVOIS GAUJAC Rue Gustave Eiffel LEZIGNAN CORBIERES
Lieu, date, horaire :	2 octobre 2026 à partir de 16h jusqu'à la fin du meeting le 3 octobre 2026
Organisateur technique	
Nom :	A.S.A CORBIERES
Adresse :	Rue Anatole France 11200 LEZIGNAN Corbières
Téléphone :	06.73.71.27.00/07.67.48.24.14

Mail :	Asac0806@gmail.com
--------	--------------------

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	18 juillet 2026
Ouverture des engagements	14 aout 2026
Clôture des engagements	21 septembre 2026 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire	26 septembre 2026
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Café du Théâtre Avenue Café Peyrou 11200 FABREZAN le 26 septembre à 7h30 à 17h 30 et le 2 octobre de 7h30 à midi
Reconnaisances	Le 26 septembre et le 2 octobre de 8h à 12h et de 14h à 18h
Vérifications administratives	Lors de la distribution des road-books
Vérifications techniques	Vendredi 2 octobre Cours de la République (devant la mairie) LEZIGNAN CORBIERES de 16h à 20h et le 3 octobre à l'Espace de Gaujac, allée Edouard Jean Pierre LEZIGNAN Corbières de 7h30 à 8h
Mise en place du parc de départ	Vendredi 2 octobre à 16h30 l'Espace de Gaujac, allée Edouard Jean Pierre LEZIGNAN Corbières
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	MAISON DE L'ENTREPRISE CORBIERES MINERVOIS GAUJAC Rue Gustave Eiffel LEZIGNAN CORBIERES le 3 octobre à 8h
Publication des équipages admis au départ	Boulodrome Gaujac le 3 octobre à 8h15
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Boulodrome Gaujac le 3 octobre à 8h15
Briefing des pilotes	Remis par écrit aux équipages aux vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	l'Espace de Gaujac, allée Edouard Jean Pierre LEZIGNAN Corbières à 9h premier VHC
Publication des résultats partiels	Boulodrome GAUJAC
Arrivée	Le 3 octobre 2026 Espace de Gaujac, allée Edouard Jean Pierre LEZIGNAN Corbières à 14h32 premier VHC
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	GARAGE GUIRAUD COMPETITION 7 Rue du midi 11200 LEZIGNAN CORBIERES
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	30 mns après l'entrée du dernier concurrent en parc final
Remise des prix	Devant le boulodrome, Espace GAUJAC a l'issue de l'entrée en parc de l'ensemble des concurrents du meeting

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Jean François PASCAL 2806/0801
Commissaire Sportif	Alain DESSENS 19459/0806
Commissaire Sportif	Olivier COULET 19312/0801
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	
Directeur de Course Général	Evelyne ROL 40773/0801
Directeurs de Course Adjoint délégué ES	Sébastien ROL 44492/0806
Directeur de Course Adjoint délégué ES	Nathalie CHANTAGREL 9549/0801
Adjoint à la Direction de Course délégué ES	Patrick VAUDOUR 228853/0806
Adjoint à la Direction de Course délégué ES	Marie OTTAVI 147131/0806
Commissaire Technique responsable	Christophe NATEWAJKO 43054/0806
Commissaires Techniques adjoints	André FOURMENT 6222/0910 Marcel CERDAN 19463/0815 Michel MOLINES 9502/0801 Christian MANGEMATIN 6507/0803 Smail LECHEKHAB 28224/0816
Médecin chef	Docteur Mohamed EL RAKAWI 149435/0910
Chargés des relations avec les concurrents	Véronique CARBOU 119788/0806 Alain COSTE 18050/0806
Juges de faits	
Classement	YELLOW TEAM

1.2. ELIGIBILITE

Le Rallye VHC Régional des Corbières compte pour :

La coupe de France des Rallye VHC 2026

Le Championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés, lors des reconnaissances, choisirons l'heure de passage aux vérifications techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 4ème RALLYE VHC REGIONAL DES CORBIERES doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 21 septembre 2026.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (Moderne, VHC, VHRS, VMRS confondues)

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €
- pour les licenciés de l'ASA Corbières le montant est de 290 €

*Le coût du système de géolocalisation est compris dans le montant de l'engagement.

*Lors des vérifications administratives un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation. *Géolocalisation : Afin de renforcer la sécurité des concurrents, toutes les voitures doivent être équipées pendant le rallye d'un système de géolocalisation reconnu. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions d'installation et de restitution sont distribués lors des vérifications Techniques. Une caution (par chèque) de 300 € est demandée par le prestataire qui le rendra contre la restitution du matériel. En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, antennes, etc...) cette caution pourra être retenue en totalité ou partiellement par le prestataire. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Le montage et le bon fonctionnement du système seront vérifiés par le distributeur agréé ou par un membre de l'organisation lors des vérifications techniques ou durant le rallye. Chaque concurrent est responsable du bon fonctionnement de son système de géolocalisation pendant la durée du rallye. Tout constat de non mise en fonctionnement entraînera les pénalités suivantes : - 1ère infraction : avertissement et remise en conformité immédiate - 2ème infraction : 200 € - 3ème infraction : exclusion du rallye et demande de sanction auprès de la FFSA. IL est demandé de prévoir 2 prises USB à moins de 70cm des descentes d'arceau copilote. L'Organisateur dégage toute responsabilité pour les zones « blanches » non couvertes.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1P. VOITURES AUTORISÉES

Le Rallye VHC des Corbières est ouvert aux véhicules des groupes suivants (périodes E à J2 + Classic) conformément à la réglementation VHC FFSA et à l'Annexe K de la FIA :

- Groupes 1/2/3/4/5, A, B, N, BJ, AJ, NJ et Classic.
- Passeport Technique FIA ou Passeport Technique National VHC obligatoire.

4.3P. ASSISTANCE

Ouverture du Parc d'assistance : Vendredi 2 octobre à 8h

Lieu : Dans le parc du Site de Gaujac. L'assistance sera seulement autorisée dans le Parc du Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES et il sera demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 4ème Rallye VHC Régional des Corbières représente un parcours de 152 kms.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections LE 3 octobre 2026.

Il comporte 4 épreuves spéciales d'une longueur totale de 35,8 kms

Les épreuves spéciales sont : - ES 1-3 Jonquières- Albas Longueur 9,5 kms

ES 2-4 Albas- Villerouge Termenès Longueur 8,4 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- 26 septembre de 8h à 12h et de 14h à 18h
- 2 octobre de 8h à 12h et de 14h à 18h

Les trackers seront distribués, contre chèque de caution, en même temps que les ROADS BOOKS. Leur présence est obligatoire dans la voiture de reconnaissance.

En outre, la voiture utilisée en reconnaissance ne devra pas arborer les autocollants fournis (numéros de portières, plaques de rallye, publicité obligatoire, etc, ...), à l'exception de ceux prévus dans le cadre des reconnaissances (conformément à l'art.6.2.2 du règlement standard des rallyes).

***Lors des vérifications administratives un chèque de 300€ de caution sera demandé en échange du système de géolocalisation.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes VHC FFSA.

Il sera établi un classement général Scratch VHC, un classement par période/groupe ainsi qu'un classement séparé pour la catégorie Classic.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Prix :

Une coupe et un panier gourmand de produits locaux seront remis à chaque équipage au départ du rallye.

La remise des prix se déroulera près du parc fermé final.

Lieu : Site de GAUJAC, Allée Edouard Jean-Pierre, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES